



GT SUR L'ECO-REponsabilite

Le troisième groupe de travail « éco-responsabilité » s'est tenu le 12 novembre 2024.

Les fédérations UNSA et CFE-CGC en propos liminaires ont insisté sur leurs inquiétudes de coupes budgétaires pouvant freiner toute ambition et toutes les réalisations portant vers une vraie Eco-responsabilité.

En réponse à nos observations sur les réductions budgétaires prévues dans la prochaine loi de finances, l'administration a tenu à préciser que certaines actions ne sont pas incompatibles avec la contrainte budgétaire : réduction des consommations, clauses environnementales et sociales notamment. Les actions en matière d'éco-responsabilité ont pour objectif de s'adapter aux changements climatiques et de réduire les gaz à effet de serre (GES) sans réduction des coûts d'achats. Certains crédits ne sont pas remis en cause tels que ceux du « verdissement » du parc immobilier. D'autres actions comme la mise à disposition des parcs à vélo prendront plus de temps. La préoccupation en matière de mobilité jusqu'au dernier kilomètre est réelle. En cela l'appel à projet tous acteurs de Bercy vert concerne les territoires à 95 %. Les réductions de crédits imposent cependant des choix stratégiques et impactent plus les dépenses d'investissement.

I. Action et travaux en cours de la DAE (Direction des Achats de l'Etat) en matière d'achats responsables

Pour mémoire (GT du 7 juin 2024) : c'est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre (GES) avec 42 % des GES du Ministère. Le verdissement des achats de l'état et de la commande publique progresse depuis plus de dix ans en s'appuyant sur les évolutions législatives successives.

La DAE pilote plus d'une quinzaine d'actions de la circulaire ETEE (engagements pour la transformation écologique de l'État du 21 novembre 2023) pour les années à venir, dans des champs variés : plans de mobilité durable, choix des véhicules (électriques ou hybrides), alternatives tels que covoiturage (limite : pas de côté coercitif et assurance des personnes), utilisation des bornes électriques, réutilisation ou dons de biens, développement de points de recharge pour véhicules électriques, systématiser les considérations environnementales dans les marchés.

La compensation de l'impact carbone des déplacements en avion, fixée par les ministères touche plutôt l'international (avion non autorisé pour les déplacements inférieurs à 4 heures).

L'indicateur de suivi principal est celui des clauses environnementales dans les marchés publics auxquels s'ajoutent des considérations sociales.

Actuellement 54 % des marchés supérieurs à 40 000 € comportent au moins une clause environnementale pour un objectif de 80 %. La proportion se situe à 24 % pour la considération sociale avec un objectif à 30 % (exemple de clause sociale : ménage travail en journée et pas de nuit, pas de travaux multi-employeurs, durée des trajets).

En matière de dépenses, 27 % des achats sont effectués auprès des PME qui représentent 70 % des entreprises clientes.

La DAE construit les marchés interministériels et en délègue certains à l'UGAP, établit les clauses de mise en œuvre des prestations dans ces marchés, met en place des catalogues sans trop restreindre les propositions afin de tenir compte des divers besoins des services pour leurs commandes mais ne décide pas des budgets en amonts ni des politiques de consommations. Le travail est fait sur la rationalisation la standardisation mais tous les volumes ne sont pas maîtrisés par la DAE car c'est le choix des ministères et des acheteurs qui prime.

Elle établit aussi pour certains achats des guides, des fiches acheteurs et des formations aux achats dont l'importance est soulignée : plus de 1000 personnes formées via un organisme intergouvernemental.

Elle intervient aussi pour certains plans de sobriété et l'évolution de textes tels que la création et mise en place d'écolabels européens...

La DAE a élaboré une trame du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de l'État, feuille de route pour la promotion des achats responsables avec priorité de décarbonation et dimension sociale.

Sont prévus pour les années à venir :

- La mesure de l'impact des marchés avec clauses environnementales et le suivi des obligations
- La fixation de la trajectoire pour amener les entreprises à suivre la loi AGEC en développant les filières de recyclage en France
- La description à établir pour les achats prenant en compte les considérations environnementales qui passeront à trois par marché avec des évolutions entre services centraux et déconcentrés selon les types de marché.

L'échéance de 2026 en matière de généralisation des considérations environnementales dans 100 % des marchés de l'État a été anticipée pour partie mais il s'avère plus complexe de soutenir certains acheteurs notamment dans les services déconcentrés dont ce n'est pas le métier principal.

La pénalisation en cas de non-respect des clauses est principalement le non-renouvellement du marché ou peut éventuellement être une clause d'évolution pour le futur. Cela se fait secteur par secteur selon sa maturité en la matière (exemple 16 panneaux photovoltaïques sur 40 ont été jugé acceptables avec rejet des 24 autres propositions).

Les fédérations UNSA et CFE-CGC tout en soulignant la qualité de l'exposé insistent sur la non préparation de beaucoup d'entreprises à nos demandes. Le besoin de formation de tous est criant sur ce sujet ! Nous insistons sur l'aspect métier : oui ! Acheteur est un vrai « métier » et nos collègues doivent pouvoir bénéficier d'une formation pour cela. Nous revendiquons également que la considération sociale ne soit pas le « parent pauvre » de l'Eco-responsabilité. La responsabilité sociale est aussi écologique !

II. Numérique éco-responsable rôle et actions du SG et du SNUM

La consommation de numérique évolue fortement :

- Représentant au niveau mondial 5,1 milliards d'utilisateurs, 35 milliards d'appareils et 3 à 4 % des gaz à effet de serre (7% dans 20 ans)
- Dont France 58 millions d'utilisateurs, 632 millions d'appareils, 2,5% des gaz à effet de serre (7,5% en 2050)
- 79 % de l'empreinte carbone du numérique provient des équipements utilisateurs nos équipements, 16 % des centres de données et 5 % des réseaux
- Croissancelié aux datacenters de 14 % pour les émissions de GES, de 15 % en consommation électrique et de 20 % en volume d'eau utilisé entre 2021 et 2022 en France.

La notion de cycle de vie d'un produit distingue : sa fabrication, sa distribution, son usage et sa fin de vie. L'empreinte carbone d'un ordinateur portable est portée majoritairement par sa fabrication environ 70 % et son usage 20 %.

Rôle du SG et du SNUM :

- En complément de la démarche Bercy-vert, le SNUM coordonne la démarche d'éco-responsabilité numérique engagée par la DINUM depuis 2020.
- Un plan d'actions numérique écoresponsable validé en 2022 par les DSI comprend plusieurs thématiques :
 - Stratégie et gouvernance
 - Sensibilisation, formation et bonnes pratiques (choix des achats avec note de réparabilité tout en tenant compte de la performance, reconditionnement, optimisation du codage, gestion des archives, justes mails...)
 - Achats
 - Conception de services numériques
 - Datacenters
 - Phase d'usage et fin de vie des matériels.
- Exemples d'actions du SNUM sur les postes de travail:
 - Extinction systématique des postes de travail
 - Participation active au marché MATERR, marché interministériel de matériels reconditionnés (PC, PC portables) à compter de fin 2024 mais problématique d'un matériel suffisamment performant suffisamment volumineux et homogène pour la mise en œuvre.
 - Choix de la fréquence de renouvellement optimale (par exemple 5 ans PC) et gestion de la fin de vie suivant la réglementation DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Exemples d'actions du SNUM sur les datacenters:
 - Acteur du programme interministériel de rationalisation des centres informatiques (Transformation des Centres Informatiques (TCI)).
 - Étude de labellisation des datacenters dans la perspective ISO 50001 en 2025
 - Dossier d'adhésion au Code de conduite européen (référentiel regroupant 173 bonnes pratiques améliorant l'efficacité énergétique) par le site d'Osny (DGDDI) en cours d'instruction par la Commission depuis juin 2024 avec finalisation envisagée au 1er trimestre 2025. La circulation de l'air est problématique sur certaines baies et le refroidissement n'y est pas efficace surtout en été.
 - Concentration des data centers du ministère pour optimisation des consommations (3 sites DGFIP dont 1 site de secours) et 1 site DGDDI après rénovation en cours (site de Toulouse qui sera plus performant en 2027).

La consommation électrique d'un data center est notamment liée au fonctionnement des serveurs et au système de refroidissement. Après analyse par le SNUM, une fréquence de renouvellement des data center de 4 à 6 ans est jugée optimale aux MEF. La démarche de sobriété énergétique contribue à en limiter l'impact écologique, le coût et l'empreinte carbone (pour information : 20% de l'électricité du site de Bercy est utilisée pour refroidir les salles informatiques).

L'IA et la conciliation avec l'éco-responsabilité est un enjeu nouveau avec nécessité de personnalisation des systèmes existants en les rendant moins consommateurs alors que les objectifs de performance sont croissants.

L'UNSA et la CGC redoutent, qu'après les efforts effectués en matière de réductions d'émissions de GES, l'importance du numérique actuel et à venir, la numérisation croissante de la relation à l'utilisateur et surtout le développement de l'intelligence artificielle dans nos multiples applications génèrent une croissance difficilement contrôlable en la matière. De même les impacts sur les ressources naturelles s'en trouveront amplifiés.

III. Missions environnementales de la DGT

La DG Trésor (DGT) :

- Est impliquée dans la stratégie du ministère visant à faire de la France la première économie verte en Europe et contribue avec les autres directions des MEF à en atteindre les principaux objectifs ;
- Analyse les implications économiques des politiques de réductions des émissions de gaz à effet de serre, les atteintes à l'environnement et la biodiversité, et la résilience de l'économie face au changement climatique à court, moyen et longs termes ;
- Contribue à l'intégration du développement durable dans les accords commerciaux (prise en compte des Accords de Paris notamment), à la décarbonation des importations grâce au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), entré en vigueur en octobre 2023, à l'analyse des enjeux économiques de la transition écologique, à l'élaboration du « budget vert » permettant de mesurer l'impact du budget de l'Etat sur l'environnement ;
- Participe aux travaux interministériels relatifs à la planification écologique, et aux instances européennes et internationales compétentes en matière de politiques économiques sur les aspects environnementaux et climatiques.

Les publications TRESOR ECO abordent les sujets de politiques climatiques et de transition écologique sont réalisées avec le Ministère de la transition écologique.

Depuis le 1er septembre 2023 une nouvelle sous-direction dédiée aux enjeux économiques et financiers de la transition écologique (« TRECO ») a été créée pour rassembler les diverses expertises relatives à l'atténuation du changement climatique, l'environnement, la biodiversité, l'adaptation et l'énergie avec pour mission :

- Expliquer les enjeux économiques et sociaux du changement climatique (atténuation et adaptation) et du maintien de la biodiversité,
- Concevoir un rapport sur les enjeux économiques de la transition vers la neutralité carbone
- Produire des recommandations sur les enjeux énergétiques face la crise actuelle et à plus long terme.

IV - Formations à la transformation écologique

La stratégie interministérielle de formation à la transformation écologique a été de privilégier les cadres. Leurs formations se poursuivent. Le seul problème les concernant est le manque de possibilité de visites terrain actuellement par rapport aux nombres de cadres à former.

Le passage à l'échelle pour former tous les agents tarde car complexe pour ne pas dénaturer les formations. Cela nécessite la sensibilisation mais aussi un programme de formation continue sur ces questions.

L'IGPDE n'a pas établi de rapport synthétique actuellement sur les retours des stagiaires.

De plus un retour sur le côté qualitatif et le partage d'expériences reste à construire.

Ainsi, à la DGFIP 60 % des administrateurs de l'état sont formés depuis le 30/08/2024. Selon les mesures effectuées en inter région 89 % sont satisfaits. Le problème du passage à l'échelle est aussi celui d'une attente d'arbitrage de la DGAFP.

Par ailleurs la formation a été complétée pour l'aspect qualitatif pour certains futurs formateurs internes.

L'UNSA et la CGC ont participé à ces formations et ont souligné la qualité des intervenants. Nous insistons sur la nécessité de changer d'échelle : oui pour former les cadres mais il faut aussi former les agents. Nous sommes tous concernés ! Nos fédérations revendiquent que les formations se passent en présentiel ce qui permet un meilleur apprentissage.

V - Plan ministériel de transformation écologique

Le plan en cours d'élaboration sera présenté plus en détail au 1er trimestre 2025.

Les 15 engagements restent les mêmes mais des réajustements des axes de travail sont prévus notamment sur le volet des mobilités.

Un bilan des indicateurs sera alors établi.

L'UNSA et la CGC attendent avec impatience ce bilan.